

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 14473
Numéro SIREN : 908 747 850
Nom ou dénomination : AADM BAT

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 30105

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2022		et clos le 31/12/2022	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SIRET : 90874765000018		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET :			
B ACTIVITE			
Activités exercées : TRAVAUX DE PEINTURE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Déficit	
Benéfice imposable au taux normal			
Benéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Société d'investissement immobilier cotée			
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur			
Autres dispositifs			
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA		Date : 02/01/2023 Lieu : FRANCE	
		Qualité : PRÉSIDENT	
		Nom du signataire : N. ELBAHIM MOHAMED	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise AADM BAT SASU										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 158 RUE DE STALINGRAD 93700 DRANCY															
SIREN 9 0 8 7 4 7 8 5 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0					
Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 2															
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF															
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028		030								
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044		048								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	7 567	070		7 567							
		Autres* (3)		072	343	074		343							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	2 100	086		2 100								
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II				096	10 010	098		10 010							
Total général (I + II)										110	10 010	112		10 010	
PASSIF												Exercice N I		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				2 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136				3 813						
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142				5 813						
Provisions pour risques et charges										Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N° 169)				172	581			4 197						
	Produits constatés d'avance				174										
	Total III				176				4 197						
Total général (I + II + III)										180				10 010	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T V A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AADM BAT SASU		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens		215	214	
		Services*		217	218	
	dont export et livraisons intracommunautaires				39 597	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 39 597	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)					242 22 063
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)					243 244
	Rémunérations du personnel*					250 9 127
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 3 629
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	168
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 34 987	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 4 610	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300 105	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306 692	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 3 813	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 3 813	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 692	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330 105	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	980		ZFU-TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648
		Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352 4 610 354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370 372	

AADM BAT société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 2.000 euros – inscrite au RCS et au RM de Bobigny 908747850

Siège Social : 158 rue de Stalingrad 93700 Drancy

Procès-Verbal de l'assemblée générale Ordinaire du 13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à 10 heures, l'associé actionnaire unique a tenu la déclaration ci-dessous en assemblée générale ordinaire au siège de la société ;

Sont présents :

-MR IBRAHIM Mohamed propriétaire de 200 actions

Soit les 200 actions, Total des apports formant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de MR IBRAHIM Mohamed, président qui rappelle l'ordre du jour :

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022

-Affectation du résultat

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022 et donne quitus au président.

Cette décision a été prise à l'unanimité des voix présentes

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 après paiement de l'impôt, soit le montant de 3.813 euros en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Cette décision a été prise à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Drancy, le 13/11/2023

MR IBRAHIM Mohamed

